



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **20 janvier 2026** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par monsieur Pierre Pacarar qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Annic Bouchard, Chantal Fortin et Dorys Duchesne ainsi que messieurs Michel Sylvain, Christian Lequin, Clément Dubé, Claude Gaudreault et André Mercier, formant le quorum.

Est également présent monsieur Christian St-Gelais, greffier. Le directeur général monsieur Jean-Sébastien Poirier a motivé son absence.

Le président, monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue au seul journaliste présent et aux douze (12) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**AGG-2026-01-001**      **AGG-2026-01-001**      **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec **l'ajout** des items suivants :

- 10 a) Octroi d'aide financière via le budget jeunesse La Tuque – Projet # 23
- 10 b) Autorisation / Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2026-2027.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. a) Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2025  
b) Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2025 (budget)  
c) Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2025



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

4. Correspondance et information
5. Désignation d'un représentant à la table de concertation de la zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain (SAMBBA – OBV Batiscan-Champlain)
6. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds régions et ruralité – Volet 4 / Vitalisation (2 projets)
7. Emprunt de 78 800 \$ au Fonds de roulement pour divers projets d'immobilisations
8. Autorisation de signatures / Deuxième avenant à l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025 (prolongation jusqu'au 31 décembre 2026)
9. Adoption des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2026
10. Divers Ajouts :
  - 10 a) Octroi d'aide financière via le budget jeunesse La Tuque – Projet # 23
  - 10 b) Autorisation / Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2026-2027.
11. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
12. COMMENTAIRES DES MEMBRES
13. QUESTIONS DES MÉDIAS
14. QUESTIONS DU PUBLIC
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**AGG-2026-01-002 PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER  
AGG-2026-01-002 APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

AGG-2026-01-002



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

AGG-2026-01-003

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE (BUDGET) DU 17 DÉCEMBRE 2025

IL EST :

AGG-2026-01-003 PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025

IL EST :

AGG-2026-01-004

AGG-2026-01-004 PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### DÉSIGNATION DE MADAME ANNIC BOUCHARD À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE L'AGGLOMÉRAITON DE LA TUQUE À LA TABLE DE CONCERTATION DE LA ZONE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU BATISCAN-CHAMPLAIN (SAMBBA - OBV BATISCAN-CHAMPLAIN)

**ATTENDU** que la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) coordonne la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans la zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain conformément au mandat confié par le MELCCFP;

**ATTENDU** que la table de concertation de la zone Batiscan-Champlain est le lieu où les décisions résultant du processus de concertation sont acceptées, notamment en ce qui concerne l'élaboration, le suivi et la mise à jour du plan directeur de l'eau (PDE);

**ATTENDU** que les représentants siégeant à la table de concertation ont pour rôle de définir les éléments de la planification des ressources en eau, d'assurer le lien avec le secteur d'activité ou l'entité qu'ils représentent, de transmettre l'information au milieu et de participer au suivi et à l'évaluation du PDE, conformément à la Politique concernant les processus de concertation de la SAMBBA;



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

AGG-2026-01-005

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

**ATTENDU** que la représentativité équilibrée des secteurs d'activité et des zones de concertation constitue un élément essentiel à la légitimité et à l'efficacité du processus de concertation;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-01-005

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CHRISTIAN LEQUIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'agglomération désigne la membre et mairesse de la Municipalité de Lac-Édouard, madame Annic Bouchard, pour représenter l'agglomération de La Tuque à la table de concertation de la zone de gestion intégrée de l'eau par Bassin versant Batiscan-Champlain.

**QUE** la représentante exerce son mandat conformément à la Politique concernant les processus de concertation de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant de la SAMBBA, notamment en :

- Participant activement aux rencontres de la table de concertation;
- Contribuant aux échanges, à l'établissement des orientations et aux décisions de la table;
- Assurant le lien avec le conseil d'agglomération de La Tuque;
- Respectant le code d'éthique ainsi que les valeurs de concertation, soit l'égalité, l'ouverture, l'engagement, le respect, la collégialité et la transparence.

**QUE** le présent mandat demeure modifiable ou révocable par résolution ultérieure du conseil d'agglomération de La Tuque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES NON-REMBOURSABLES VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 / VITALISATION (2 PROJETS)**

**ATTENDU** qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

**ATTENDU** l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour deux projets déposés au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-01-006

AGG-2026-01-006

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

**QUE** ce conseil d'agglomération accorde les aides financières suivantes :

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Agglomération de La Tuque	# 2025-P241 Salon « Vivre et vieillir ensemble » pour les aînés	17 309 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation
Coopérative de solidarité ETC	# 2025-P242 Achat d'équipement	2 954 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation

**QUE** le conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement et ententes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### EMPRUNT DE 78 800 \$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR DIVERS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'emprunter au fonds de roulement un montant global de 78 800 \$ pour l'acquisition de divers projets d'immobilisations;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

AGG-2026-01-007

AGG-2026-01-007

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil d'agglomération autorise la directrice des finances et trésorière, madame Christine Gervais, à emprunter un montant global de 78 800 \$ pour l'acquisition de divers projets d'immobilisations selon la liste et le période de remboursement suivante :

Description	Montant	Période	Remboursement
Divers équipements Service de sécurité incendie	78 800 \$	5 ans	15 760 \$
<b>TOTAL</b>	<b>78 800 \$</b>	<b>5 ans</b>	<b>15 760 \$</b>

**QUE** ce montant soit remboursé selon les périodes indiquées précédemment à partir de l'année 2027.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### AUTORISATION DE SIGNATURES / DEUXIÈME AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN ENTREPRENEURIAT EN MAURICIE 2022-2025 (PROLONGATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026)

**ATTENDU** que les parties ont signé le 29 mars 2023 l'Entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025;



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

**ATTENDU** qu'un premier avenant a été signé le 29 mars 2025;

**ATTENDU** qu'en vertu de la clause 13 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

**ATTENDU** que le comité directeur de l'Entente a proposé la prolongation de l'entente jusqu'en décembre 2026 afin d'assurer la pleine réalisation des objectifs initiaux et la consolidation des actions territoriales et régionales;

**ATTENDU** que la prolongation proposée ne requiert aucune contribution supplémentaire des parties et vise uniquement à maximiser l'utilisation des sommes déjà allouées;

**ATTENDU** que les parties ont accepté les changements proposés et que toutes les autres clauses demeurent inchangées et continuent de s'appliquer;

**ATTENDU** que les représentants et les coordonnées de certaines parties ont changé et doivent être mises à jour;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**AGG-2026-01-008** PROPOSÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'agglomération accepte le second avenant à l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025, et autorise le président de l'agglomération et maire de la Ville de La Tuque, monsieur Pierre Pacarar, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque ledit avenant ainsi que tous les documents rattachés à l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### ADOPTION / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE LA VILLE DE LA TUQUE

**ATTENDU** que l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Ville de La Tuque a adopté un budget prévisionnel pour l'année 2026 au montant de 1 505 553 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**AGG-2026-01-009** PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil d'agglomération approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Ville de La Tuque.



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

**QUE** ce conseil d'agglomération autorise la directrice des finances et trésorière, madame Christine Gervais, à verser une contribution municipale globale de **111 550 \$** pour l'année 2026 (80 461 \$) représentant 10 % du déficit et 31 089 \$ représentant la part de la Ville de La Tuque dans le programme du supplément au loyer privé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE VIA LE BUDGET JEUNESSE LA TUQUE – PROJET # 23

**ATTENDU** l'adoption de la Politique de financement du Budget jeunesse La Tuque visant l'octroi d'aides financières non-remboursables pour des projets proposés par les jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de l'agglomération de La Tuque permettant d'accroître l'offre d'activités culturelles et communautaires qui leur sont destinées;

**ATTENDU** l'analyse effectuée par les membres du comité du Budget jeunesse La Tuque et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier La Tuque;

**IL EST :**

AGG-2026-01-010

AGG-2026-01-010

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :

PROMOTEUR	PROJET	COÛT DU PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
<u>Élèves de secondaire 5 :</u> Rosalie Pearson Élisabeth Lefebvre Catherine Potvin Elsa St-Pierre Dalia Dorval <u>Organisme accompagnateur :</u> Carrefour Emploi La Tuque	Projet # 23 Attaque ta tuque	3 750 \$	3 750 \$	Budget jeunesse

**QUE** ce conseil d'agglomération autorise le directeur monsieur Tommy Déziel ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier La Tuque, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le président monsieur Pierre Pacarar donne la parole aux étudiants présents afin de présenter le projet aux membres du conseil.



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

### **AUTORISATION / PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL 2026-2027**

**ATTENDU** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement et de manière sécuritaire lors de la lutte contre les incendies, en cas de sinistre ou en cas de situation d'urgence pour réduire les conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU** que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU** que la Ville de La Tuque désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU** que la Ville de La Tuque prévoit la formation d'une spécialité pour un maintien des compétences des pompiers, soit :

- Sécurité des intervenants lors d'intervention impliquant des véhicules électriques, hybrides à pile et combustible.

**ATTENDU** que la Ville de La Tuque doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**AGG-2026-01-011 PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD  
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil d'agglomération autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2026-2027 auprès du ministère de la Sécurité publique.

**QUE** ce conseil d'agglomération autorise le directeur du Service de l'incendie et de la sécurité civile, monsieur André Vézina, à signer tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

AGG-2026-01-011

AGG-2026-01-011



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

### COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Aucun commentaire.

---

### COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le membre monsieur **Michel Sylvain** mentionne que le budget de la Municipalité de La Bostonnais fut adopté le 13 janvier dernier. La baisse de la taxation est reliée à la baisse de la taxe d'agglomération. L'an prochain, le nouveau rôle risque d'aller dans le même sens que celui de la Ville de La Tuque à ce niveau.

Le membre monsieur **André Mercier** souhaite longue vie à la Politique jeunesse et félicite les jeunes pour leur initiative.

Le membre monsieur **Clément Dubé** félicite à son tour les jeunes étudiants et salue leur initiative. Il lance un appel à tous les gens ayant le désir de devenir pompier à temps partiel pour le service de sécurité incendie afin de manifester leur intérêt auprès de la Municipalité.

La membre madame **Dorys Duchesne** mentionne l'octroi d'aide financière à plusieurs organismes de la Municipalité et félicite également les jeunes pour le projet présenté précédemment.

Le membre monsieur **Claude Gaudreault** se joint à ses collègues pour féliciter les jeunes pour l'initiative du projet au budget jeunesse.

La membre madame **Chantal Fortin** renchérit les félicitations adressées à l'intention des jeunes du 23<sup>e</sup> projet jeunesse « Attache ta tuque ».

Le membre monsieur **Christian Lequin** félicite également les étudiants et mentionne les avantages d'un tel projet pour la communauté. Il souligne l'importance des besoins de main-d'œuvre pour le service de sécurité incendie dans un district comme le sien, soit Parent.

La membre madame **Annic Bouchard** félicite les jeunes et mentionne que la plage de Lac-Édouard serait d'ailleurs un bon endroit pour réaliser un projet comme le leur.

---

### QUESTIONS DU MÉDIA (1 JOURNALISTE PRÉSENT)

Aucune question.

---

### QUESTIONS DU PUBLIC (12 CITOYENS PRÉSENTS)

Le citoyen monsieur Yves Tousignant demande à la suite de la tenue de l'assemblée des préfets, s'il a été question avec les ministres de la création d'un fonds spécial d'urgence en raison des conséquences vécues par la crise forestière, lequel aurait pour but de palier au financement destiné à l'entretien de routes forestières.

Le président monsieur Pierre Pacarar mentionne qu'au niveau de la FQM, la demande sera faite prochainement et qu'effectivement ces questionnements seront mis de l'avant.



No de résolution  
ou annotation

20 janvier 2026

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Le citoyen monsieur Yves Tousignant mentionne le cout élevé de l'entretien de la route 25 et désire connaître le montant investi jusqu'à présent au déneigement de celle-ci.

Monsieur Pacarar explique ne pas pouvoir avancer des chiffres pour le partenaire ARBEC au niveau du déneigement de la route 25, mais qu'il prévoit une diminution des coûts pour février. Une rencontre est prévue afin d'identifier des moyens pour pallier le délai allant du mois de février jusqu'à la fin de la saison hivernale. Les nombreux partenaires seront sollicités pour le financement. Jusqu'à présent, l'entretien de cette route représente un coût de 15 000 \$ et l'importance de celle-ci justifie toutes ces démarches.

Le citoyen monsieur Yves Tousignant demande si la députée provinciale a été interpellée dans ce dossier.

Monsieur Pacarar mentionne qu'elle a bien été interpellée, toutefois, il revient à la Municipalité de faire une partie des démarches.

Le citoyen monsieur Claude Boudreau émet la suggestion de modifier l'heure de la tenue des assemblées à 18 h 30 plutôt que 18 h afin de permettre aux travailleurs de pouvoir y assister.

Monsieur Pacarar mentionne que cette possibilité pourra être évaluée par le conseil et qu'une discussion à ce sujet aura lieu. La décision sera rendue ultérieurement.

---

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2026-01-012

AGG-2026-01-012

PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE  
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CHRISTIAN LEQUIN

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

  
Christian St-Gelais  
Greffier

  
Pierre Pacarar  
Président